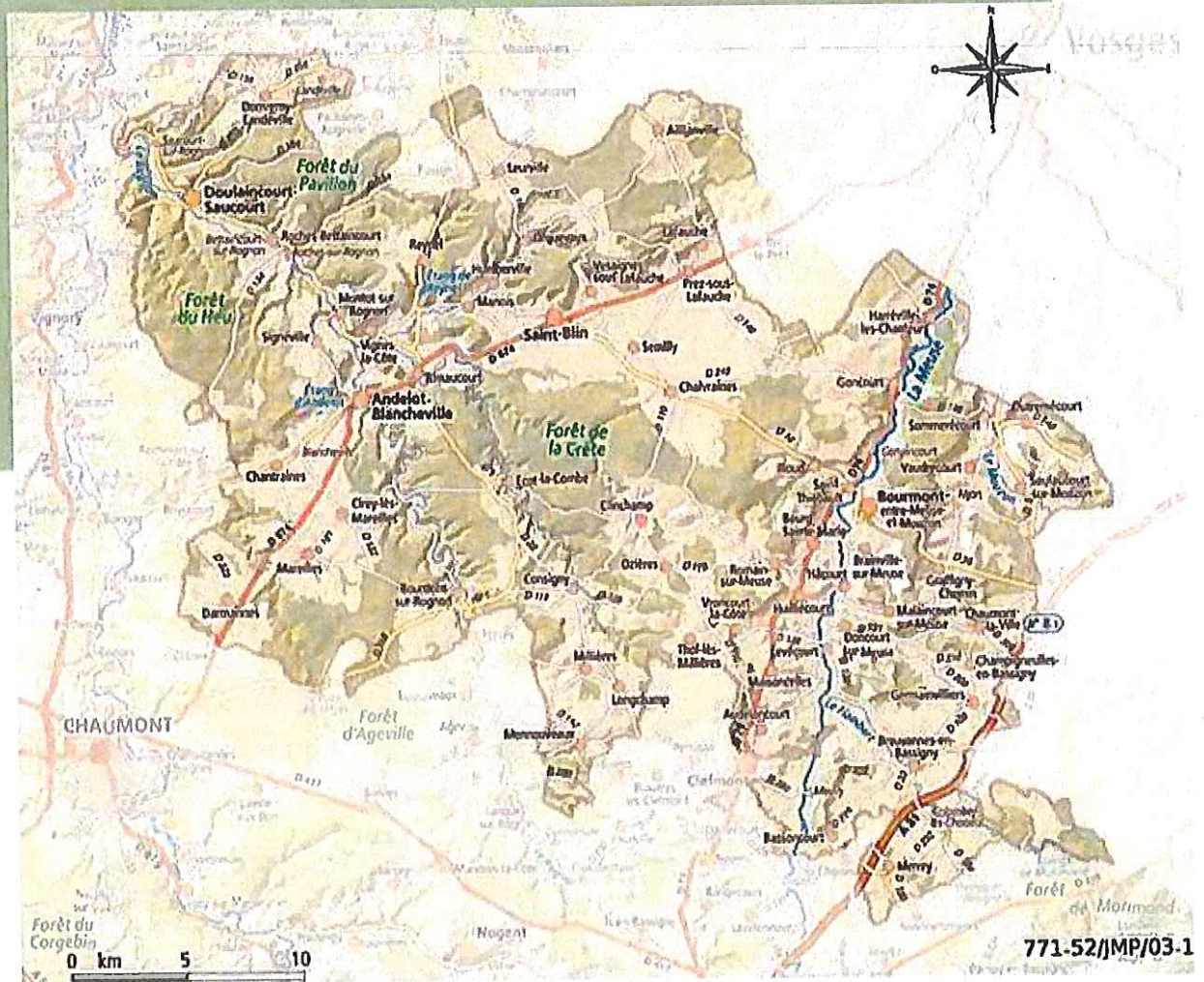


Communauté de communes Meuse-Rognon

E-mail : secretariat@meuserognon.fr

Site web : <https://www.meuserognon.fr>

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

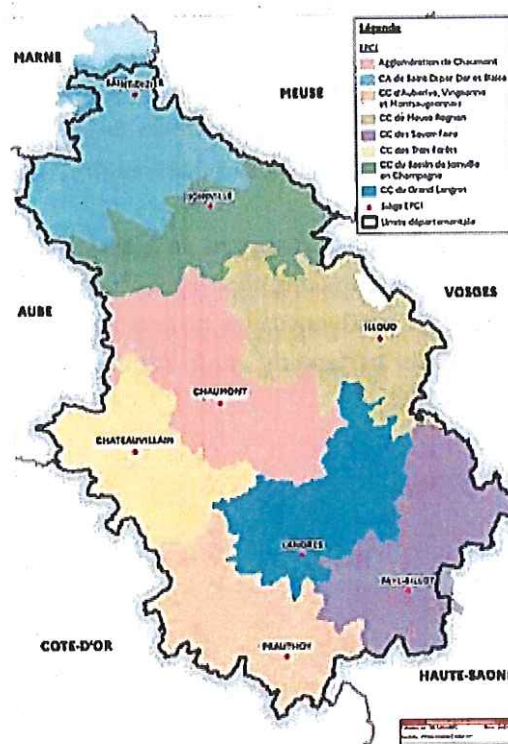


Préambule relatif au territoire haut-marnais

Située à la croisée des chemins entre Nancy, Troyes et Dijon, la Haute-Marne bénéficie d'atouts indéniables en matière de développement de son territoire dont les ressources naturelles constituent le socle. Longtemps surnommée « le château d'eau de la France », la Haute-Marne possède un important réseau hydrographique d'une grande qualité et compte de nombreux bassins versants (Meuse, Marne, Aube...) dont une rivière a donné son nom au département. Ces cours d'eau constituent la colonne vertébrale du développement des activités humaines et les populations se trouvent aujourd'hui encore concentrées dans les principales vallées. Façonnés par ses habitants depuis des générations, les paysages diversifiés traduisent l'héritage des pratiques agricoles et forestières et confèrent au territoire son identité caractéristique, à travers la juxtaposition de plaines et de bois. La forêt haut-marnaise, qui représente 40 % du territoire départemental, est tellement remarquable qu'elle a été retenue pour accueillir le onzième parc national consacré aux forêts feuillues de plaines. Riche d'espaces naturels préservés et de savoir-faire d'excellence comme la métallurgie, la coutellerie, la vannerie ou encore la gastronomie, le département ouvre des perspectives nouvelles aux citoyens à la recherche d'authenticité.

Fortes de ces nombreux atouts, les collectivités territoriales haut-marnaises développent des projets destinés à invertir la déprise démographique, à lutter contre le vieillissement de la population et à améliorer l'accès des habitants aux services et à l'emploi. Elles s'investissent également en faveur de la préservation de la qualité du cadre de vie, d'un aménagement durable du territoire, de la reconquête de la biodiversité, du développement des énergies renouvelables ou encore de la promotion des circuits courts et de la valorisation des productions locales. Toutefois pour être menées à bien, ces politiques ambitieuses impliquent une mobilisation forte de l'ensemble des acteurs qui contribuent à leur mise en œuvre.

C'est pourquoi, dans le cadre du plan France relance, l'État, conjointement avec le Conseil régional Grand Est, propose aux collectivités territoriales de les accompagner à travers un nouveau type de contrat : le Pacte territorial de relance et de transition écologique (PTRTE). Conclu pour six ans, il acte la généralisation d'un nouveau mode de collaboration État-collectivités, intégrateur des dispositifs existants, et plaçant les enjeux de la transition écologique au cœur des projets en tant qu'axe transversal de développement environnemental, économique, social et solidaire. Cette dynamique multi-partenariale sera donc garante du renforcement des synergies nécessaires à la concrétisation des ambitions locales, tout en concourant à l'atteinte des objectifs nationaux en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de lutte contre le réchauffement climatique, de gestion économe des espaces, de préservation de la biodiversité et des ressources naturelles, de prévention des risques et d'économie circulaire.



Article 1 – Objet du pacte

Les pactes territoriaux de relance et de transition écologique (PTRTE) ont pour objectif la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral).

Les PTRTE s'inscrivent dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ; dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les PTRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants. Le PTRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de Meuse-Rognon autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable.

Ces pactes mobilisent l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

En outre, il permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire. Le pacte contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Présentation du territoire Meuse-Rognon

Le territoire de Meuse-Rognon et ses partenaires souhaitent établir un PTRTE afin de renforcer la cohérence territoriale de cette intercommunalité rurale.

Gouvernance et organisation

La communauté de communes Meuse Rognon est issue de la fusion de 2 anciens EPCI qui est intervenue au 1er janvier 2017 du fait de la loi NOTRe. Elle comprend 60 communes réparties sur 850 km² et compte 10 995 hab. (INSEE 2019).

L'espace rural est organisé autour de 5 pôles qui ont eu fonction de chef-lieu de canton (Andelot, Bourmont, Breuvannes, Doulaincourt et Saint Blin). La mise en place du Programme Petites Villes de Demain a été acté et prend en compte 6 communes du territoire.



Démographie

Meuse-Rognon est un territoire de faible densité, aux caractéristiques rurales affirmées et relativement éloigné des pôles urbains régionaux. Il existe un phénomène de déprise démographique sur le temps long. Actuellement stabilisé mais fragile avec un vieillissement de la population (part importante des plus de 60 ans) et un manque d'attractivité.

Environnement

Meuse-Rognon possède un patrimoine environnemental riche, notamment autour des zones forestières, mais peu valorisé. Il existe des opportunités de développement du tourisme vert ainsi que des enjeux de transition importants : transition énergétique, mobilités, changement des pratiques culturelles agricoles.

Economie

Il est à noter une sur-représentation des emplois agricoles et ouvriers sur le territoire Meuse-Rognon. Principalement dû à la présence d'acteurs économiques structurants localement (Ets Bongrain-Savencia notamment). Le territoire s'intègre également dans les politiques départementales de promotion du tourisme.

Aménagement

Meuse-Rognon mène une politique volontariste de rénovation du bâti et une priorité est donnée au développement des actions d'amélioration de l'habitat. Le territoire possède une offre de services globalement satisfaisante au regard du maillage territorial mais garde une dépendance très forte à la voiture individuelle.

Article 2 – Ambitions du territoire Meuse-Rognon

Conclusions transversales des éléments de diagnostic du territoire.

Dans les articles suivants, les idées et les propositions sont restituées et organisées selon trois niveaux de réflexion :

- Les **ambitions** constituent les principaux enjeux identifiés par les élus pour le territoire, sur lesquels ils souhaitent agir dans les 6 années à venir ;
- Les **orientations** constituent une déclinaison des ambitions en un ensemble d'**objectifs politiques clés** auxquels répondre dans les 6 années à venir ;
- Les **actions** et les **projets** constituent l'ensemble des moyens opérationnels pour concrétiser ces opérations. Ils peuvent être portés par la Communauté de Communes ou par d'autres acteurs publics ou privés du territoire.

Economie

- Mutualiser les énergies et les financements dans le but de développer des atouts connus ou en devenir
- Assurer un développement touristique, social et économique cohérent sur l'ensemble du territoire
- Avoir des entreprises pour garder les jeunes

Attractivité / Cohésion

- Améliorer, développer, promouvoir le territoire
- Se projeter vers l'avenir pour mieux vivre relocalisé (à destination des habitants de nos territoires, des nouveaux habitants et des visiteurs)
- Développer le territoire pour augmenter la population ou la maintenir avec un cadre de vie agréable et attractif

Environnement

- Communiquer davantage sur le développement durable
- Encourager/financier les initiatives portant sur les thématiques de biodiversité et de préservation, voire d'amélioration, de la qualité de l'air, de l'eau et des sols
- Préparer la CC au transfert des compétences eau et assainissement en 2026

Article 3 – Les orientations stratégiques Meuse-Rognon

Economie

Renforcer le lien avec les entreprises

- **S'appuyer sur les entreprises** qui sont des relais pour faire connaître les atouts du territoire
 - **Développer l'offre de formation** à proximité ou sur le territoire
- **Renforcer les liens entre entreprises et structures de formation**, dès l'école, pour faire découvrir le monde économique local aux jeunes les opportunités d'emploi et améliorer le recrutement
- **Agir pour le maintien et le développement de formations qualifiantes** à proximité du territoire (par exemple la filière bois)

Exploiter le potentiel touristique du territoire

- **Explorer toutes les niches de valorisation touristique** : chasse, pêche, stations thermales voisines, circuits d'itinéraires...
- **Renforcer les coopérations avec les territoires voisins** et avec le Département en matière de développement touristique
- **Identifier et promouvoir les atouts et les sites emblématiques** du territoire. Améliorer la connaissance des atouts et de l'offre et développer des synergies entre les acteurs du tourisme local
- **Tirer parti des projets touristiques à proximité**, notamment le nouveau Parc National des Forêts
- **Donner à voir le potentiel** notamment en matière de **tourisme vert** (sentiers de randonnée par exemple)
- **Développer une offre d'hébergement adaptée** (grands hébergements, gîtes familiaux, hébergements atypiques)

Promouvoir l'agriculture locale

- **Développer les débouchés locaux pour l'agriculture locale**, notamment via la restauration collective

Attractivité / Cohésion

Développer les centres bourgs et les équipements collectifs

- Renforcer l'attractivité vis-à-vis des actifs recherchant un cadre de vie agréable
 - Impulser une politique volontariste de rénovation des centres bourgs et d'aménagement d'équipements collectifs (tiers-lieux, espaces de coworking)
- Conforter le développement récent autour des maisons de bourg et des résidences secondaires

Valoriser les atouts du territoire

- Maintenir les services essentiels sur l'ensemble des pôles du territoire
- Permettre aux jeunes générations de rester ou de revenir sur le territoire si elles le souhaitent
 - Valoriser les atouts du cadre de vie du territoire et communiquer pour donner envie de rester ou de s'installer
- Tirer parti du développement du télétravail en proposant une approche intégrée (logement, éducation, emploi du conjoint)
- Relancer ou créer de nouveaux temps et espaces de convivialité sur le territoire pour favoriser le lien social et la valorisation de l'identité locale (fête de l'agriculture par exemple)

Etoffer l'offre de mobilité du territoire

- Développer l'offre de transport à la demande en partant des besoins concrets des habitants
 - Encourager le covoiturage (stations de départ, horaires)
- Développer les mobilités douces pour les activités de loisirs (moins adapté pour des trajets professionnels)

Environnement

Valoriser les ressources et sécuriser leur disponibilité

- Mieux valoriser les ressources dans la perspective d'augmenter la valeur ajoutée laissée sur le territoire : agriculture, forêt, ressources énergétiques
- Limiter la mobilisation des terres agricoles pour des productions non alimentaires (éolien, photovoltaïque)
- Développer la prise de conscience du risque climatique et des évolutions à venir

Soutenir la transition écologique

- Agir pour garantir une disponibilité de la ressource en qualité et en quantité, condition au maintien et au développement des activités économiques du territoire



Article 4 – Le plan d'action – projets de Meuse-Rognon

Dans un contexte de valorisation du rôle des collectivités et de reconnaissance de l'intercommunalité par les habitants et les communes, Meuse-Rognon s'est affirmée comme un territoire de projet.

En parallèle d'un maillage d'entreprises et d'une attractivité économique, la CC accompagne l'innovation dans certaines filières historiques du territoire telles que l'agriculture ou la construction.

Un des objectifs majeurs est de valoriser l'identité locale de Meuse-Rognon via la mise en valeur des atouts patrimoniaux et naturels et le développement du tourisme en lien avec la stratégie départementale.

L'ambition de maintenir un maillage autour des 5 pôles locaux s'est traduite par un investissement important en matière d'habitat et de services de proximité dans les centres-bourgs (opération de requalification, préemption commerciale...).

L'accessibilité aux services plus structurants est travaillée avec les territoires voisins.

Scénario synthétique de Meuse-Rognon : Un territoire à l'identité affirmée et reconnue

Gouvernance	Affirmation du rôle de la Communauté de Communes auprès des communes et des habitants. Renforcement des coopérations avec l'extérieur (Agglomération de Chaumont, Département...)
Economie	<u>Une économie locale</u> : Maintien du tissu économique, adaptation de l'agriculture et renforcement des services. Développement du tourisme en s'appuyant sur l'action du Département et en valorisant le patrimoine local.
Logement Mobilité	<u>Politique de rénovation du bâti</u> : Structuration des pôles du territoire (services et habitat dans les centres-bourgs) et liens avec les territoires environnants pour les services supérieurs (formation...)
Image Environnement	<u>Atouts et fierté</u> : Valorisation interne du patrimoine naturel comme vecteur d'identité, participant à une image de qualité de la destination touristique.
Démographie	<u>Croissance localisée</u> : Maintien de la population avec une croissance modérée, concentrée dans les pôles principaux du territoire.

Economie – Orientations et projets

Développement économique

Renforcer le lien avec les entreprises

- S'appuyer sur les entreprises qui sont des relais pour faire connaître les atouts du territoire

Développer l'offre de formation à proximité ou sur le territoire

- Développer l'apprentissage

Répondre aux besoins des entreprises en termes de main d'œuvre

- Renforcer les liens entre entreprises et structures de formation dès l'école, pour faire découvrir le monde économique local au jeunes, les opportunités d'emploi et améliorer le recrutement

S'appuyer sur le développement de la filière bois

- Agir pour le maintien et le développement de formations qualifiantes à proximité du territoire

Agriculture locale

Développer les débouchés locaux pour l'agriculture locale

- Proposer un accompagnement pour mettre en lumière les producteurs locaux
- Sécuriser l'abattage local en s'appuyant sur le nouvel abattoir de Chaumont
- Etudier les possibilités de circuit court : production locale pour la restauration collective

Tourisme agricole

- EARL du Pélin (écuries) : agriculture, équidés, pédagogie
- Relocaliser la production alimentaire
- Mettre en place des stablo de GMV sur le territoire

Exploiter le potentiel touristique du territoire

Explorer toutes les niches de valorisation touristique

- Développer une proposition complémentaire aux activités chasse, pêche pour les familles et accompagnants
- Monter une offre destinée aux travailleurs étrangers qui occupent 50% des gîtes

Renforcer les coopérations avec les territoires voisins et avec le Département en matière de développement touristique

- Appuyer le développement touristique sur une entité locale (en lien avec l'agence d'attractivité de la Haute-Marne)
- Elargir le rôle du chargé de tourisme en lien avec l'agence d'attractivité (détachement)

Tirer parti des projets touristiques à proximité

- Développer un projet d'accueil de parapentistes à Bourmont
- Développer une base nautique à Goncourt

Identifier et promouvoir les atouts et les sites emblématiques du territoire



- Organiser l'offre et l'accueil autour de la Meuse à vélo (aires de repos par exemple)
- Développer / mettre en valeur les voies vertes, comme à Wassy
- Obtenir le label « petite cité de caractère » (guide Michelin des cités remarquables)
- Identifier les sites d'intérêt du territoire

Economie (1)


Développement économique (hors agriculture et tourisme)

Idée de projet/action	Description des étapes	Localisation	Porteur(s) de projet	Importance
Renforcer le lien avec les entreprises				
S'appuyer sur les entreprises qui sont des relais pour faire connaître les atouts du territoire	<ol style="list-style-type: none"> 1) Identifier les entreprises relais qui couvre l'ensemble des filières économiques actives sur le territoire Bongrain à Iloud, Bugnot à Roches, HDH à Andelot, M2P à Andelot, ROSTAN à Breuvannes, Toquard à Outremécourt (différentes filières : alimentaire, bois, mécanique de précision, ...) 2) Engager une action de communication sur les activités de ces entreprises pour : <ul style="list-style-type: none"> - Valoriser leur savoir faire - Développer le tourisme industriel - Attirer d'autres entreprises, notamment les sous-traitants pour renforcer les écosystèmes 	L'ensemble du territoire de la CCMR	CCMR	★★★★
Répondre aux besoins des entreprises en termes de main d'œuvre				
Renforcer les liens entre entreprises et structures de formation dès l'école, pour faire découvrir le monde économique local au jeunes, les opportunités d'emploi et améliorer le recrutement	<ol style="list-style-type: none"> 1) Poursuivre le travail en cours avec l'IFR (institut de formation avec l'agroalimentaire) et les entreprises Bongrain et Rians. Objectif : identifier les besoins en main d'œuvre manquante et la qualifier pour répondre aux besoins des entreprises → Formation en local au sein de l'entreprise 2) Mettre en place l'école pilote Recruter 20 personnes du territoire pour les former au sein d'un plateau de formation crée spécialement pour l'occasion sur le territoire. La formation est diplômante. 3) Rôle de la CCMR accompagner les personnes formées, mettre à disposition du matériel logistique (ex. salles). 4) Reproduire le même dispositif pour d'autres filières (ex. filière bois, service à la personne). 	Site identifié	CCMR Entreprises Bongrain et Rians IFRIA Association avec Pôle Emploi	★★★★ 2022

Economie (2)
Développement économie (hors agriculture et tourisme)

Idée de projet/action	Description des étapes	Localisation	Porteur(s) de projet	Importance
Développer l'offre de formation à proximité ou sur le territoire	<ol style="list-style-type: none"> 1) Capitaliser sur l'expérimentation réalisée dans la filière agroalimentaire : documenter et valoriser les résultats (nombre de personnes formées, nombre d'emplois créés etc.) 2) Recueillir les besoins de recrutement des entreprises du territoire, toute filière confondue 3) Organiser, fin 2022, une réunion de présentation et de retour d'expériences sur le dispositif auprès des acteurs économiques 4) Reproduire le dispositif dans les autres filières, créer un guichet unique au niveau de la CCMR pour répondre aux questions des entreprises et accompagner logistiquement l'installation des plateaux de formation. 5) Créer et publier une plateforme en ligne à destination des jeunes du territoire pour leur donner à voir l'offre de formation sur le territoire 		CCMR	 2022
S'appuyer sur le développement de la filière bois				
Agir pour le maintien et le développement de formations qualifiantes à proximité du territoire	<ol style="list-style-type: none"> 1) Faire le lien avec le PCAB (filière bois à Liffol) et avec l'APP/A (nouveau nom du PLAB) ⇒ Décliner l'action de l'INRA à cette filière 		CCMR PCAB Entreprises locales de la filière	

Economie (3)
Exploiter le potentiel touristique du territoire

Idée de projet/action	Description des étapes	Localisation	Porteur(s) de projet	Importance
Explorer toutes les niches de valorisation touristique				
Développer une proposition complémentaire aux activités chasse, pêche pour les familles et accompagnants	<ol style="list-style-type: none"> 1) Animer le territoire, développer des activités pour les accompagnants en s'appuyant sur le tissu associatif 2) Coordonner l'action des acteurs associatifs sur le territoire <ul style="list-style-type: none"> - Recenser les associations des communes de la CCMR - Les mobiliser à tour de rôle dans les périodes intensives de la chasse - Planifier des animations les weekends pendant la période de chasse 	Travailler au niveau du département	CCMR Acteurs associatifs	?
Monter une offre destinée aux personnes qui travaillent temporairement sur le territoire qui occupent 50% des gîtes	<ol style="list-style-type: none"> 1) Faire de la communication auprès des entreprises sur : <ul style="list-style-type: none"> • Les campings • La maison semi-rurale de Doulaincourt • Les gîte de groupe • La restauration (en particulier traiteurs) 2) Réaliser une plaquette complète (restauration, hébergement et activités) avec les tarifs indicatifs à diffuser aux entreprises (SNCF, entreprises du territoire) 	Doulaincourt et autres sites	CCMR	

Economie (4)
Exploiter le potentiel touristique du territoire

Idée de projet/action	Description des étapes	Localisation	Porteur(s) de projet	Importance
Renforcer les coopérations avec les territoires voisins et avec le Département en matière de développement touristique				
Appuyer le développement touristique sur l'agence d'attractivité de la Haute-Maine Elargir le rôle du chargé de tourisme en lien avec l'agence d'attractivité (détachement)	Projet en cours		Département (Agence d'attractivité de la Haute-Maine)	☆☆☆☆
Tirer parti des projets touristiques à proximité				
Développer un projet d'accueil de parapentes à Bourmont	Projet en cours	Bourmont	Commune Association de Saint Dizier	☆☆☆☆
Développer une base nautique à Goncourt	Projet en cours A proximité d'une aire de camping car déjà identifiée	Goncourt	Commune Comité régional olympique et sportif	☆☆☆☆

Economie (5)
Exploiter le potentiel touristique du territoire

Idée de projet/action	Description des étapes	Localisation	Porteur(s) de projet	Importance
Identifier et promouvoir les atouts et les sites emblématiques du territoire				
Organiser l'offre et l'accueil autour de la Meuse à vélo (aires de repos par exemple) Développer / mettre en valeur les voies vertes, comme à Wassy	<ol style="list-style-type: none"> Développer les aires proches des lieux de visite Améliorer la signalétique sur les services à proximité : <ul style="list-style-type: none"> Boulangerie points d'eau Pharmacies sites remarquables ... Valoriser les pistes cyclables le long du cycle-rail pour rejoindre le canal 	Le long des parcours	CCMR	☆☆☆☆
Obtenir le label « petite cité de caractère » (guide Michelin des cités remarquables)	<p>La commune de Bourmont est déjà labellisée</p> <ol style="list-style-type: none"> Inciter d'autres communes à demander le label en organisant des réunions de partage d'expérience 	Communes Volontaires	Communes Volontaires	☆☆☆☆
Identifier les sites d'intérêt du territoire	<ol style="list-style-type: none"> Réaliser un catalogue des contacts sur ces sites Développer des circuits touristiques (en lien avec l'agence d'attractivité) 	CCMR	Agence d'attractivité Associations CCMR	7

Economie (6)
Promouvoir l'agriculture locale

Idée de projet/action	Description des étapes	Localisation	Porteur(s) de projet	Importance
Développer les débouchés locaux pour l'agriculture locale				
Proposer un accompagnement pour mettre en lumière les producteurs locaux	1) Prendre en compte les limites en termes de volume, mener une étude pour déterminer la faisabilité d'utiliser les productions locales pour alimenter toute ou partie des structures de restauration collective du territoire 2) Organiser les débouchés des producteurs pour assurer leur rentabilité 3) Développer « Planche de Pays » ⇒ Profiter du nouvel abattoir de Chaumont		CCMR Chambre d'Agriculture	★★★★
Sécuriser l'abattage local en s'appuyant sur le nouvel abattoir de Chaumont	<i>Enjeux: Approvisionner toutes les structures du territoire avec les productions locales</i>			★★★★
Etudier les possibilités de circuit court : production locale pour la restauration collective	1) Mener une enquête, en lien avec la Chambre d'Agriculture (3 thématiques d'étude : ENR, Eau et circuits courts) Aube/Haute - Mame 2) S'appuyer sur les initiatives existantes : réseau DMA avec la maison des producteurs locaux à Chaumont ou à Neufchâteau, ou sur le projet OptiLocal à Boumont pour les producteurs locaux. 3) Mettre en place un marché des producteurs mensuel Identifier des lieux : ex. Andelot	Toutes les communes	CCMR	?

Economie (7)
Promouvoir l'agriculture locale

Idée de projet/action	Description des étapes	Localisation	Porteur(s) de projet	Importance
Développer les débouchés locaux pour l'agriculture locale				
EARL du Pélin (écuries) : agriculture, équidés, pédagogie	1) Mettre en valeur le projet pour en faire une vitrine du territoire <i>Projet de tourisme agricole en cours de démarrage</i>	Chalvraines		★★★★
Mettre en place des stations de GNV sur le territoire	1) Identifier les territoires où ces stations pourraient s'implanter : Grivey, Colombey, Breuvannes, etc <i>Certains projets déjà en cours</i>			★★★★

Attractivité- Orientations et projets

Développer les centres bourgs et équipements collectifs

Impulser une politique volontariste de rénovation des centres bourgs et d'aménagement d'équipements collectifs pour renforcer l'attractivité vis-à-vis des actifs

- Mener des actions de rénovation énergétique sur l'ensemble des communes
- Conforter le développement récent autour des maisons de bourg et des résidences secondaires
- Requalifier les villages dans le cadre du PLUI

Étoffer l'offre de mobilité du territoire

Développer le transport à la demande

- Augmenter l'offre de taxis pour les particuliers, pour les PMR et pour les jeunes sans permis, via un réseau volontaire ou une association de TAD, par exemple supporté par l'ADMR
- Mettre en place un véhicule navette pour les associations (permettre le déplacement des PMR), par exemple en utilisant les véhicules de transport scolaire gérés par la Région

Encourager le covoiturage

- Faciliter le covoiturage en instaurant des stations de départ avec des informations sur les horaires

Développer les mobilités douces pour les activités de loisir

- Valoriser les pistes cyclables le long du cycleroil pour rejoindre le canal

Valoriser les atouts du territoire

Maintenir les services essentiels sur l'ensemble des poles du territoire

- Développer l'accueil de petite enfance (3 projets en cours)
- Développer les services de santé (cabinet médical, pharmacie, ...) (2 projets)

Permettre aux jeunes générations de rester ou de revenir sur le territoire si elles le souhaitent

- Développer les infrastructures sportives, culturelles et touristiques (2 projets) > Liste des projets de Petite ville de demain à intégrer

Tirer parti du développement du télétravail en proposant une approche intégrée

- Mettre des locaux à disposition pour le télétravail en prenant compte des besoins de mobilité et de la couverture Internet

Relancer ou créer de nouveaux temps de convivialité autour du territoire

- Requalifier des espaces libres en café-restaurant
- Développer les dépôt de pain et épicerie
- Développer les maison multiservices

Attractivité / cohésion (1) Développer les centres bourgs et les équipements collectifs

Idée de projet/action	Description des étapes	Localisation	Porteur(s) de projet	Importance
Impulser une politique volontariste de rénovation des centres bourgs et d'aménagement d'équipements collectifs pour renforcer l'attractivité vis-à-vis des actifs				
Mener des actions de rénovation énergétique sur l'ensemble des communes	1) Poursuivre l'opération d'embellissement des façades (PIG et Opération façade de Petites cité de caractère) 2) Identifier les besoins en menant une étude	CCMR	CCMR	★★★★
Conforter le développement récent autour des maisons de bourg et des résidences secondaires Requalifier les villages dans le cadre du PLUI (2 projets en cours)	<i>Enjeux : Apporter un accompagnement administratif et juridique pour les communes qui n'auraient pas l'accompagnement nécessaire</i> 1) Mettre en place un questionnaire utilisateurs pour comprendre les besoins des habitants en matière de cohésion sociale et pour répondre aux enjeux de la campagne vieillissante 2) Mettre en place des procédures d'abandon manifeste et de biens sans maître pour accompagner les communes 3) Mutualiser un service conseil sur les procédures 4) Requalification des rues à Bourmont (2 projets)		CCMR Communes Partenaires privés ANCT ?	★★★★☆

Attractivité / cohésion (2)
Etoffer l'offre de mobilité du territoire

Idée de projet/action	Description des étapes	Localisation	Porteur(s) de projet	Importance
Développer le transport à la demande				
Augmenter l'offre de taxis pour les particuliers, pour les PMR et pour les jeunes sans permis, via un réseau volontaire ou une association de TAD, par exemple supporté par l'ADMR	1) Recenser et auditer les solutions existantes : l'association des maires ruraux de France à développé une plateforme de court voiturage (covoiturage entre voisins): => ATCHOUM => LUNGGO (sur Langres) 2) Mener une étude d'opportunité de ces solutions 3) Déployer un service adapté aux différents besoins en lien avec les acteurs du territoire (ADMR, services de taxis existants)		CCMR ?	★★★★
Mettre en place un véhicule navette pour les associations (permettre le déplacement des PMR), par exemple en utilisant les véhicules de transport scolaire gérés par la Région	1) Organiser une table ronde sur les transports avec les différents opérateurs et les partenaires institutionnels, dont la Région Grand Est 2) Mutualiser les outils		CCMR Région	★★★★

Attractivité / cohésion (3)
Etoffer l'offre de mobilité du territoire

Idée de projet/action	Description des étapes	Localisation	Porteur(s) de projet	Importance
Encourager le covoiturage				
Faciliter le covoiturage en instaurant des stations de départ avec des informations sur les horaires	Enjeux : mettre en relation les passagers avec les conducteurs 1) Etudier deux options : - travailler à la mise en place d'une plateforme propre au territoire pour faciliter cette mise en relation - identifier les plateformes existantes et étudier l'opportunité de leur mise en place sur le territoire de la CCMR (Exemple : Ecov)		CCMR ?	★★★★

Attractivité / cohésion (4)
Valoriser les atouts du territoire

Idée de projet/action	Description des étapes	Localisation	Porteur(s) de projet	Importance
Maintenir les services essentiels sur l'ensemble des pôles du territoire				
Développer l'accueil de petite enfance (3 projets en cours)	1) Développer le projet de micro crèche à Illoud (projet en cours – suite à une demande de l'usine Bongrain) 2) Installer une MAM (maison assistance maternelle) à Prez sous la fauche 3) Mener l'extension de la micro crèche à Doulaincourt	Illoud Prez sous la fauche Doulaincourt	CCMR	★★★★
Développer les services de santé (cabinet médical, pharmacie, ...) (2 projets)	1) Mener le projet d'extension de maison médicale à Andelot 2) Poursuivre les études concernant l'installation d'un cabinet médical à Saint-Blin pour pallier les départs à la retraite (projet en cours de lancement) 3) Poursuivre le recensement du personnel médical sur le territoire pour anticiper les départs en retraite dans les années à venir.	Andelot Saint Blin		★★★★

Attractivité / cohésion (5)
Valoriser les atouts du territoire

Idée de projet/action	Description des étapes	Localisation	Porteur(s) de projet	Importance
Permettre aux jeunes générations de rester ou de revenir sur le territoire si elles le souhaitent				
Développer les infrastructures sportives, culturelles et touristiques (2 projets) Liste des projets de Petite ville de demain à intégrer	1) Mener le projet de création d'une salle multisport à Breuvannes 2) Mener le projet d'un city stade à Illoud <i>Liste petite ville de demain à intégrer</i>	Illoud Breuvannes	CCMR PVD	★★★★

Attractivité / cohésion (6)
Valoriser les atouts du territoire

Idée de projet/action	Description des étapes	Localisation	Porteur(s) de projet	Importance
Tirer parti du développement du télétravail en proposant une approche intégrée				
Mettre des locaux à disposition pour le télétravail en prenant compte des besoins de mobilité et de la couverture Internet	1) Accompagner le déploiement du THD 2) Mettre en place la plateforme « Ruraconnect » : espaces inoccupés des mairies avec une connexion wifi (pas besoin de faire de travaux) (coworking et permanences) Etudier l'opportunité de modifier Partir de bâtiments existants - S'appuyer sur les axes routiers traversants le territoire pour capter des travailleurs			?

Attractivité / cohésion (7)
Valoriser les atouts du territoire

Idée de projet/action	Description des étapes	Localisation	Porteur(s) de projet	Importance
Relancer ou créer de nouveaux temps de convivialité autour du territoire				
Requalifier des espaces libres en café-restaurant	Projet 1001 café à Manois	Rimaucourt Manois	Commune	?
Développer les dépôt de pain et épicerie	1) Projet en cours à Manois	Manois	Commune	?
Développer les maison multiservices	1) Projet en cours à Saint -Blin 2) Projet en cours à Andelot (local déjà existant)	Saint-Blin Andelot	Commune	★★★★

Environnement (1)
Valoriser les ressources et sécuriser leur disponibilité

Idée de projet/action	Description des étapes	Localisation	Porteur(s) de projet	Importance
Mieux valoriser les ressources dans la perspective d'augmenter la valeur ajoutée laissée sur le territoire				
Circuits courts pour la production agricole : développer les jardins communaux	PLUI et écoquartiers -> créer des espaces partagés qui limitent la consommation foncière			☆☆☆
Plantation de haies	S'appuyer sur la Fédération qui aide les agriculteurs à planter des haies Entretien des haies existantes		Fédération des chasseurs	☆☆☆
Ecotourisme : favoriser l'habitat insolite en lien avec le développement durable	<ol style="list-style-type: none"> 1) Extension de l'habitat insolite à Iloud 2) Outremécourt : projet de Tiny house 3) La fourche projet d'hébergement insolite : yourte, cabane dans les arbres 4) Projet de résidence sénior en chalets (lieux ?) 	Iloud		☆☆☆

Environnement (2)
Valoriser les ressources et sécuriser leur disponibilité

Idée de projet/action	Description des étapes	Localisation	Porteur(s) de projet	Importance
Limiter la mobilisation des terres agricoles pour des productions non alimentaires				
Ouvrir le débat avec les résidents sur l'avenir des méthaniseurs en lien avec le développement durable	<ol style="list-style-type: none"> 1) Organiser une concertation sur les méthaniseurs 2) Ecrire une charte ? 			☆☆☆
Jouer la carte de la filière bois	Voir développement économique			

Environnement (4)

Valoriser les ressources et sécuriser leur disponibilité

Idée de projet/action	Description des étapes	Localisation	Porteur(s) de projet	Importance
Limiter la mobilisation des terres agricoles pour des productions non alimentaires				
Communication positive à faire autour des zones environnementales (en lien avec la protection de la biodiversité)	1) 2)			☆☆☆☆
Trame verte et bleue sur Breuvannes : projet sur le territoire de la CC	Projet en cours	Breuvannes		☆☆☆☆
Opération RT2 : candidature de la CC pour une étude avec l'école Agro Paris sur une zone naturelle de mines	Projet en cours		CCMR	☆☆☆☆

Environnement (5)

Soutenir la transition écologique dans le domaine de l'eau

Tableau 2 :

Idée de projet/action	Description des étapes	Localisation	Porteur(s) de projet	Importance
Agriculture pour garantir une disponibilité de la ressource en eau				
Envisager des audits pour harmoniser les pratiques sur tout le territoire en amont du transfert de la compétence eau et assainissement	A déterminer	Dans toute la CC	CCMR Agence de l'eau ?	☆☆☆☆
Financer des réserves d'eau dans les exploitations agricoles afin de préserver la ressource d'eau en cas d'étiage	A déterminer	Dans toute la CC		☆☆☆☆

Environnement (6)

Soutenir la transition écologique dans le domaine de l'eau

Tableau 12

Idée de projet/action	Description des étapes	Localisation	Porteur(s) de projet	Importance
Agir pour garantir une disponibilité de la ressource en eau				
Faire prendre conscience de la richesse de la ressource en eau	1) Organiser une campagne de communication auprès de la population en été	Dans toute la CC	CCMR + communes	☆☆☆
Favoriser l'achat de stations de récupération d'eaux pluviales	<i>A déterminer</i>	Dans toute la CC		☆☆☆

Environnement (7)

Soutenir la transition écologique dans le domaine de l'eau

Tableau 13

Idée de projet/action	Description des étapes	Localisation	Porteur(s) de projet	Importance
Agir pour garantir une disponibilité de la ressource en eau				
Economiser l'eau et tendre vers un rendement optimal de 90% par les gestionnaires de réseaux d'eau	<i>A déterminer</i>			☆☆☆

Article 5 – Engagements des partenaires

Les partenaires du PTRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce pacte.

Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans ce document sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final. Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de la disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

Le territoire signataire

En signant ce pacte de transition écologique, le territoire de Meuse-Rognon assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un responsable du pilotage du PTRTE pour animer l'élaboration et la mise en œuvre du pacte, ainsi que son évaluation. Il pourra être assisté d'animateurs chargés de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Le territoire s'engage à animer le travail en associant les acteurs et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat...) afin d'initier et de catalyser une dynamique en faveur du projet de territoire.

Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le PTRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du PTRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du PTRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du PTRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au PTRTE, dont il est maître d'ouvrage.

L'Etat, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, qu'il s'agisse de services déconcentrés ou d'établissements publics, à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du PTRTE dans une posture de facilitation des projets. L'appui de l'Etat porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du PTRTE.

L'Etat s'engage à optimiser les processus s'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du PTRTE.

L'Etat s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le PTRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'Etat peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité, l'Agence Nationale de l'Habitat, la Banque publique d'investissement, etc...

Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation. Une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire. Leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

Article 6 – Gouvernance du PTRTE

Les représentants de l'Etat et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du PTRTE.

Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, par le Président de la Région Grand-Est ou son représentant et par le Président de la Communauté de Communes de Meuse-Rognon, ou son représentant.

Sa composition est annexée à ce document et siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du PTRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le PTRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Etudier et arrêter les demandes d'évolution du PTRTE en termes d'orientations et d'actions ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat, par le Président de la Région Grand-Est ou son représentant et par le Président de la Communauté de Communes Meuse-Rognon. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du PTRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions. Sa composition est annexée à ce document et se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au pacte, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Etablir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du PTRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Etudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Etudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Etudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et actions

Article 7 – Suivi et évaluation du PTRTE

Un tableau de suivi technique et financier du PTRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'Etat, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du PTRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendu réguliers devant le comité technique et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des PTRTE.

Article 8 – Résultats attendus du PTRTE

Les résultats du PTRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs, à l'aune desquels ces résultats sont évalués, seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action.

L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la Stratégie Nationale Bas Carbone.

Article 9 – Entrée en vigueur du PTRTE

L'entrée en vigueur du PTRTE est effective à la date de signature du présent pacte. Le PTRTE est conclu pour la durée du mandat municipal de 2020 à 2026. Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 10 – Evolution et mise à jour du PTRTE

Le PTRTE est évolutif. Le corps du PTRTE (périmètre, actions) et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du PTRTE et après avis du comité de pilotage.

Article 11 – Résiliation du PTRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du PTRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent pacte.

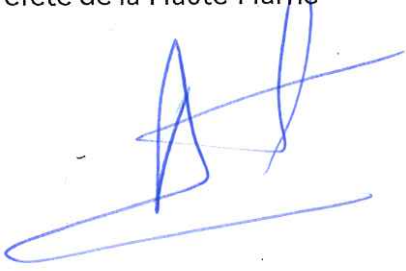



Article 12 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent pacte seront portés devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne.

Annexes

- **Composition du comité technique et du comité de pilotage du PTRTE**
- **Projet d'aménagement et de Développement Durables (PADD)**
- **Projets identifiés Petites Villes de Demain (PVD) – Etat d'avancement**
- **Projets identifiés dans la contractualisation avec le Conseil Départemental de la Haute-Marne**
- **Diagnostic territorial Meuse-Rognon (format numérique joint)**
- **Evaluation environnementale Meuse-Rognon (format numérique joint)**

Les signataires du Pacte

<p>Madame Anne CORNET Préfète de la Haute-Marne</p> 	<p>Monsieur Jean ROTTNER Président du Conseil Régional Grand Est</p> 
<p>Monsieur Nicolas LACROIX Président du Conseil départemental de Haute-Marne</p> 	<p>Monsieur Jonathan HASELVANDER Premier Vice-Président de la Communauté de Communes Meuse Rognon</p> 

Annexe : état des lieux écologique

La circulaire du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des contrats de relance et de transition écologique prévoit la réalisation d'un état des lieux écologique. Cet état des lieux initial, partie intégrante du diagnostic du territoire qui précède l'élaboration et la conclusion du CRTE, doit permettre de connaître l'état des milieux et des infrastructures au lancement du contrat, en identifiant les points de sensibilité écologiques. Il permet d'être en mesure de définir, dans le projet de territoire, une trajectoire qui contribue à l'amélioration de cet état au terme du CRTE. Cet exercice permet de s'assurer que les priorités portées dans le cadre du projet de territoire correspondent bien aux problématiques propres qui ont été identifiées au préalable, pour être en mesure de veiller in fine à la cohérence entre les actions financées par le CRTE et les objectifs préalablement arrêtés dans le projet de territoire.

L'annexe à la circulaire du 20 novembre 2020 propose une liste non exhaustive d'indicateurs à l'appui de cet état des lieux écologique, tout en laissant aux territoires le libre choix des thèmes à explorer dans la cadre de cet exercice. Sur cette base et en tenant compte des données effectivement disponibles à l'échelle de chaque EPCI, nous avons souhaité proposer ce socle minimal de 13 indicateurs pour faire en sorte que l'état des lieux écologique initial interroge la situation du territoire au regard de chacun des principaux objectifs poursuivis par les politiques nationales de transition écologique. Il s'agit également de disposer d'une base de données homogène sur l'ensemble des territoires, de leur permettre de se situer en contextualisant leur situation au regard de moyennes et d'objectifs nationaux et locaux, afin d'aider à l'identification des forces, faiblesses et marges de progression du territoire. Enfin, ce socle est structuré conformément à la taxonomie européenne, déclinée également dans le cadre du budget vert, pour interroger chacun des 6 objectifs environnementaux : lutte contre le changement climatique; adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels; gestion de la ressource en eau; économie circulaire, déchets et prévention des risques technologiques; lutte contre les pollutions; Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Les fiches suivantes détaillent chacun des 13 indicateurs constituant ce socle minimal.

Indicateur 1 : Émissions de gaz à effet de serre annuelles

Intitulé	Émissions de gaz à effet de serre annuelles
Définition	Émissions de GES totales sur le territoire et rapportées au nombre d'habitants
Unité	Tonne d'équivalent CO ₂ – TeqCO ₂ /an Tonne d'équivalent CO ₂ par habitant – TeqCO ₂ /hab/an
Modalités de calcul	Pour définir les émissions de GES, se référer à l'outil Bilan GES Territoire de l'Ademe en privilégiant l'approche globale : https://www.bilans-ges.ademe.fr/fr/accueil/contenu/index/page/Bilan%2BGES%2BTerritoires/siGras/0 Ou une méthode équivalente Pour les émissions par habitant, rapporter les émissions totales de CO ₂ du territoire à la population statistique au sens de l'INSEE
Sources	Observatoires régionaux de l'énergie, du climat et de l'air.Observatoires Gaz à effet de serre indirects https://observatoire.atmo-grandest.eu/donnees/
Périodicité	annuelle
Objectif environnemental associé	Lutte contre le changement climatique

Politique publique	Limitation du changement climatique
Objectif stratégique	Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES)
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	Stratégie nationale bas carbone (SNBC) : – valeur cible à 1,1 t _{eq} CO ₂ /hab d'ici 2050– – 40 % émissions GES globales en 2030 / -75% en 2050– (par rapport à 1990) – 35 % émissions GES du secteur industriel en 2030 / -- 80 % en 2050 (par rapport à 1990) – 50 % émissions GES du secteur agricole en 2050 (par– rapport à 2015) – 0 GES liées à la production d'énergie en 2050–d' – 0 GES liées au secteur du bâtiment en 2050 (100%– de bâtiments neutres)
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	
Données de référence Préciser si possible les moyennes nationale et/ou locales, le cas échéant contextualisées (territoire urbain/rural/autre) pour permettre au territoire de mieux se situer	Voir le rapport 2020 du Haut Conseil pour le Climat (données 2017), en particulier les pages 73 et suivantes : - 6,9 t _{eq} CO ₂ /hab au niveau national - entre 8 et 10 t _{eq} CO ₂ /hab au niveau régional

État des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2012 Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles pour disposer d'éléments de tendance	Constaté 2019 Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles, au plus proche du début du CRTE	Objectif 2026 À renseigner par le territoire
Émissions de GES annuelles du territoire (kTeqCO ₂ eq / an)	200	195	160
Émissions de GES annuelles par habitant (kgeqCO ₂ / an / hab)	17,5	18,2	14,4

(*) l'objectif 2026 est issu de la stratégie bas carbone (SNBC) à l'échéance 2030 fixant une baisse 40 %, une baisse retenue pour 2026 de 20 % par rapport à 2012.

Indicateur 2 : Consommation énergétique finale annuelle :

Intitulé	Consommation énergétique finale annuelle
Définition	Consommation énergétique finale du territoire, tous types (électricité, gaz naturel, biogaz, pétrole, charbon-bois, charbon-combustion minérale fossile) et tous secteurs (industrie, agriculture, résidentiel-tertiaire, énergie, déchets, transport) confondus, totale et par habitant
Unité	GWh / an MWh / hab / an
Modalités de calcul	Somme des consommations réelles d'énergie des utilisateurs finaux sur le territoire, y compris les consommations d'électricité et de chaleur qui sont des énergies secondaires. Pour la consommation par habitant, rapporter la consommation d'énergie totale du territoire à la population statistique au sens de l'INSEE
Sources	observatoires régionaux de l'énergie, du climat et de l'air https://observatoire.atmo-grandest.eu/donnees/
Périodicité	annuelle
Objectif environnemental associé	Lutte contre le changement climatique
Politique publique	Transition énergétique
Objectif stratégique	Réduire la consommation finale d'énergie
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) – Baisse de la consommation finale d'énergie de 16,5 % en 2028 par rapport à 2012 (soit 15,4 % par rapport à 2018) – Baisse de 20 % de la consommation primaire d'énergies fossiles en 2023 et de 35 % en 2028 par rapport à 2012
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	
Données de référence <i>Préciser si possible les moyennes nationale et/ou locales, le cas échéant contextualisées (territoire urbain/rural/autre) pour permettre au territoire de mieux se situer</i>	

Etat des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2012 Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles pour disposer	Constaté 2019 Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles, au plus proche	Objectif 2026 À renseigner par le territoire
--	-------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------

	d'éléments de tendance	du début du CRTE	
Consommation énergétique finale annuelle du territoire (GWh / an)	470,35	440,02	392,74
Consommation énergétique finale annuelle par habitant (MWh / an / habitant)	41,11	41,05	34,23

Indicateur 3 : Production annuelle d'énergie renouvelable

Intitulé	Production annuelle d'énergie renouvelable
Définition	Production annuelle d'énergie renouvelable sur le territoire toutes sources confondues et selon les exigences réglementaires des PCAET (décret n°2016-849 du 28 juin 2016 et arrêté du 4 août 2016 relatifs au plan climat-air-énergie territorial), c'est-à-dire incluant les filières de production d'électricité (éolien terrestre, solaire photovoltaïque, solaire thermodynamique, biomasse solide, biogaz, géothermie), de chaleur (biomasse solide, pompes à chaleur, géothermie, solaire thermique, biogaz), de biométhane et de biocarburants. La production d'électricité d'origine hydraulique est suivie à part pour éviter l'effet statistique écrasant des grandes installations hydroélectriques par rapport aux autres ENR.
Unité	GWh/an
Modalités de calcul	<p>Somme de la production d'énergie renouvelable par filière et par type d'énergie (électricité, chaleur, biométhane et biocarburants) :</p> <p>ÉLECTRICITÉ</p> <ul style="list-style-type: none"> • éolien terrestre • solaire photovoltaïque et thermodynamique • biomasse solide • biogaz • géothermie <p>Hors hydroélectrique</p> <p>CHALEUR</p> <ul style="list-style-type: none"> • biomasse solide • pompes à chaleur • géothermie • solaire thermique • biogaz <p>BIOMETHANE / BIOCARBURANTS</p> <p><i>Par convention, 50 % de la chaleur produite par l'incinération des déchets est considérée issue de déchets urbains renouvelables (source DGEC, dans ses bilans).</i></p> <p><i>L'électricité produite par cogénération via incinération des déchets en mélange compte pour 50 % comme une énergie renouvelable (biomasse solide).</i></p> <p><i>Les pompes à chaleur prises en compte sont les pompes à chaleur eau/eau, sol/eau, sol/sol avec une efficacité énergétique ≥ 126 % (PAC basse température) et une efficacité énergétique ≥ 111 % (PAC moyenne ou haute température) (exigences du crédit d'impôt pour la transition énergétique 2018).</i></p> <p><i>La cogénération à partir d'énergie fossile n'est pas prise en compte.</i></p> <p>La production annuelle d'énergie hydroélectrique sur le territoire est comptabilisée à part.</p>
Sources	observatoires régionaux de l'énergie, du climat et de l'air
Périodicité	annuelle
Objectif environnemental associé	Lutte contre le changement climatique
Politique publique	Transition énergétique
Objectif stratégique	Augmenter la production d'énergie renouvelable
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	<ul style="list-style-type: none"> – Production de chaleur renouvelable : 196 TWh en 2023 ; 218 à 247 TWh en 2028 – Capacités de production d'électricité renouvelables

	installées : 73,5 GW en 2023, soit + 50 % par rapport à 2017 ; 101 à 113 GW en 2028, soit x2 par rapport à 2017
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	
Données de référence Préciser si possible les moyennes nationale et/ou locales, le cas échéant contextualisées (territoire urbain/rural/autre) pour permettre au territoire de mieux se situer	

Etat des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2012 Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles pour disposer d'éléments de tendance	Constaté 2019 Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles, au plus proche du début du CRTE	Objectif 2026 À renseigner par le territoire
Production annuelle d'ENR du territoire hors hydroélectrique (GWh / an)	249,67	404,02	450
Production annuelle d'énergie hydroélectrique du territoire (GWh / an)	1,22	1,46	1,5

Indicateur 4 : Part de la surface agricole utile en agriculture biologique

Intitulé	Part de la surface agricole utile en agriculture biologique
Définition	Part des surfaces d'exploitations agricoles certifiée agriculture biologique (AB) ou en conversion dans le total des SAU du territoire
Unité	% de surface agricole utile
Modalités de calcul	Somme des surfaces (en SAU) exploitées selon le label agriculture biologique (certifiée ou en conversion) rapportée au total des SAU du territoire
Sources	Agence bio DRAAF/DDTM
Périodicité	annuelle
Objectif environnemental associé	Lutte contre le changement climatique Gestion de la ressource en eau Biodiversité
Politique publique	Agriculture et alimentation durable
Objectif stratégique	Développement de l'agriculture biologique
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	Stratégie "De la Ferme à la Fourchette" (F2F) UE ; Plan ambition bio – Loi Egalim : – 15 % de SAU affectée à l'agriculture biologique au 31/12/2022 ; 30 % en 2030
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	
Données de référence <i>Préciser si possible les moyennes nationale et/ou locales, le cas échéant contextualisées (territoire urbain/rural/autre) pour permettre au territoire de mieux se situer</i>	Au niveau national : – Valeur limite France métropolitaine = valeur moyenne des surfaces labellisées AB en 2016, soit 5,7 % de la SAU – Valeur 2019 = 8,5 % de la SAU labellisée AB, soit un doublement des surfaces en bio par rapport à 2014

Etat des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2014 <i>Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles pour disposer d'éléments de tendance</i>	Constaté 2019 <i>Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles, au plus proche du début du CRTE</i>	Objectif 2026 <i>À renseigner par le territoire</i>
SAU totale du territoire (ha)	42939	43148	43148
SAU certifiée AB ou en conversion (ha)	827	3295	8629
Part de la SAU du territoire en bio (%)	1,9%	7,6%	20%

Indicateur 5 : Part modale des modes actifs et transports en commun dans les déplacements domicile-travail

Intitulé	Part modale des modes actifs et transports en commun dans les déplacements domicile-travail
Définition	Proportion des déplacements domicile-travail effectués selon un mode de déplacement actif, i.e faisant appel à l'énergie musculaire telle que la marche à pied et le vélo, mais aussi la trottinette, les rollers, etc ; ou en transport en commun
Unité	%
Modalités de calcul	La part des transports en commun et en mode actif dans les déplacements domicile-travail doit être calculée en divisant le nombre de trajets domicile travail effectué sur le territoire en utilisant les transports en commun ou les modes actifs en tant que principal moyen pour se rendre au travail (numérateur), par tous les trajets pour se rendre au travail, quel que soit le mode (dénominateur). Le résultat doit être ensuite multiplié par 100 et exprimé en pourcentage. Dans le cas où plusieurs modes sont utilisés, l'indicateur doit refléter le principal mode de déplacement, en fonction soit de la durée du trajet avec le mode en question, soit de la distance parcourue en utilisant ce mode.
Sources	INSEE (Recensement population – déplacement domicile-travail) – données communales à agréger
Périodicité	Annuelle
Objectif environnemental associé	Lutte contre le changement climatique
Politique publique	Mobilité
Objectif stratégique	Décarboner la mobilité
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	SNBC : 0 émission liées à la mobilité en 2050 Loi d'orientation des mobilités (LOM): – Réduire de 37,5 % les émissions de CO2 liées à la mobilité en 2030 – Interdiction de la vente de voitures utilisant des énergies fossiles carbonées d'ici 2040 – Tripler la part modale du vélo d'ici 2024 (de 3% à 9% des déplacements quotidiens)
Objectif opérationnel local fixé par	

les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	
Données de référence Préciser si possible les moyennes nationale et/ou locales, le cas échéant contextualisées (territoire urbain/rural/autre) pour permettre au territoire de mieux se situer	

Etat des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2009 Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles pour disposer d'éléments de tendance	Constaté 2018 Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles, au plus proche du début du CRTE	Objectif 2026 À renseigner par le territoire
Part modale des modes actifs et transports en commun dans les déplacements domicile-travail (%)	Pas de données	10,0%	10,0%

Indicateur 6 : Linéaire d'aménagements cyclables sécurisés

Intitulé	Linéaire d'aménagements cyclables sécurisés
Définition	Longueur des voies de pistes cyclables en site propre ou voies vertes sur le territoire
Unité	km
Modalités de calcul	Somme des longueurs de voies cyclables en site propre et voies vertes. Les voies cyclables qui existent de chaque côté de la même route doivent être comptées séparément et il convient de multiplier par 2 la longueur des pistes bi-directionnelles.
Sources	https://amenagements-cyclables.fr/ https://transport.data.gouv.fr/datasets/amenagements-cyclables-france-metropolitaine/ DREAL / DDTM
Périodicité	infra-annuelle
Objectif environnemental associé	Lutte contre le changement climatique
Politique publique	Mobilité
Objectif stratégique	Décarboner la mobilité
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	LOM : – Tripler la part modale du vélo d'ici 2024 (de 3% à 9% des déplacements quotidiens)
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	
Données de référence <i>Préciser si possible les moyennes nationale et/ou locales, le cas échéant contextualisées (territoire urbain/rural/autre) pour permettre au territoire de mieux se situer</i>	

Etat des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2009 <i>Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles pour disposer d'éléments de tendance</i>	Constaté 2021 <i>Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles, au plus proche du début du CRTE</i>	Objectif 2026 <i>À renseigner par le territoire</i>
Linéaire d'aménagements cyclables sécurisés (km)	Pas de données	0	5 Cet objectif est à fixer par la collectivité

Indicateur 7 : Population située dans une zone à risque naturel élevé

Intitulé	Population située dans une zone à risque naturel élevé
Définition	Part de la population dans une zone à risque naturel fort ou très fort
Unité	%
Modalités de calcul	Part, dans la population totale du territoire, de la population résidant dans une zone classée à risque naturel fort ou très fort, au sens notamment des plans de prévention des risques, des cartes TRI (territoires à risques importants d'inondations) et des « porter à connaissance » Les risques naturels pris en compte sont : <ul style="list-style-type: none"> – Les inondations, y compris par submersion marine – Les mouvements de terrain, ce qui englobe les cavités souterraines, les glissements de terrain et les éboulements rocheux
Sources	Fichiers fonciers du Cerema accessibles sur le site datafoncier.cerema.fr (informations à la parcelle sur la population d'un territoire) à croiser avec Fichiers des zones d'aléas forts et très forts des cartographies de PPR, TRI, PAC – disponibles auprès des DDT
Périodicité	annuelle
Objectif environnemental associé	Adaptation au changement climatique
Politique publique	Prévention des risques
Objectif stratégique	Réduire la vulnérabilité vis-à-vis de ces risques naturels ou a minima veiller à ne pas l'accroître, faire émerger des opportunités
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	Baisse de la vulnérabilité, ou a minima pas d'accroissement de la vulnérabilité du territoire
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	<i>Voir les PGRI et SLGRI</i>
Données de référence	<i>Sans objet</i>

Etat des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2009 Année de référence à ajuster	Constaté 2015 Année de référence à ajuster	Objectif 2026 À renseigner par le territoire
--	-----------------------------------------------	-----------------------------------------------	-------------------------------------------------

	en fonction des données disponibles pour disposer d'éléments de tendance	en fonction des données disponibles, au plus proche du début du CRTE	
Part de la population résidant dans une zone à risque naturel élevé (%)		0%	0%

Indicateur 8 : Taux de fuite des réseaux d'eau du territoire

Intitulé	Taux de fuite des réseaux d'eau du territoire
Définition	Il s'agit du ratio entre, d'une part le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable.
Unité	%
Modalités de calcul	Rapport entre le volume d'eau introduit dans le réseau de distribution et le volume d'eau consommé, soit $100 - (\text{Volume comptabilisé domestique} + \text{Volume comptabilisé non domestique (facultatif)} + \text{Volume consommé sans comptage (facultatif)} + \text{Volume de service (facultatif)} + \text{Volume vendu à d'autres services d'eau potable (exporté)}) / (\text{Volume produit} + \text{Volume acheté à d'autres services d'eau potable (importé)}) \times 100$ Voir fiche détaillée sur https://www.services.eaufrance.fr/docs/indicateurs/P104.3_fiche.pdf
Sources	Observatoire des données sur les services publics d'eau et d'assainissement (SISPEA) – indicateur P 104.3 <i>Voir en lien avec les agences de l'eau.</i>
Périodicité	Annuelle
Objectif environnemental associé	Gestion de la ressource en eau
Politique publique	Eau
Objectif stratégique	Réduire les consommations d'eau

Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	Le décret 2012-97 du 27 janvier 2012 issu de l'engagement 111 du Grenelle de l'Environnement définit un rendement seuil dont le calcul est adapté à chaque situation.
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	
Données de référence Préciser si possible les moyennes nationale et/ou locales, le cas échéant contextualisées (territoire urbain/rural/autre) pour permettre au territoire de mieux se situer	Voir dernier rapport SISPEA : https://www.services.eaufrance.fr/docs/synthese/rapports/Rapport_Sispea_2017_VF.pdf Le volume de pertes en eau par fuite sur le réseau (qui inclut la partie des branchements avant compteur) est de l'ordre de 20% du volume introduit dans le réseau de distribution (c'est-à-dire la somme des volumes produits et volumes importés).

Etat des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2009 Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles pour disposer d'éléments de tendance	Constaté 2017 Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles, au plus proche du début du CRTE	Objectif 2026 À renseigner par le territoire
Taux de fuite des réseaux d'eau du territoire (%)	Données indisponibles	24%	12%

Indicateur 9 : Part des cours d'eau en bon état écologique

Intitulé	Part des cours d'eau en bon état écologique
Définition	Proportion des cours d'eau de surface dont l'état écologique est bon ou très bon
Unité	%
Modalités de calcul	Nombre de masses d'eau en bon état et très bon état écologique comprises dans le territoire sur le nombre total de masses d'eau du territoire. (Une masse d'eau est comprise dans le territoire si plus de 1 % de la masse d'eau est dans le territoire)
Sources	Données de la dernière évaluation de l'état des eaux DCE publiée sur le site internet de l'agence de l'eau (Données masse d'eau par masse d'eau)
Périodicité	L'évaluation de l'état des eaux est publiée tous les 6 ans lors

	de l'état des lieux DCE du bassin
Objectif environnemental associé	Gestion de la ressource en eau
Politique publique	Eau
Objectif stratégique	Restaurer les milieux aquatiques
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	Directive cadre sur l'eau
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	
Données de référence Préciser si possible les moyennes nationale et/ou locales, le cas échéant contextualisées (territoire urbain/rural/autre) pour permettre au territoire de mieux se situer	

Etat des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2013 ⁸ Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles pour disposer d'éléments de tendance	Constaté 2019 ⁹ Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles, au plus proche du début du CRTE	Objectif 2026 ¹⁰ À renseigner par le territoire
Part des cours d'eau en bon état écologique (%)	60%	38%	55,00 %

8

9

10

2027 posé par le projet de SDAGE 2022-2027.

Avant-dernier état des lieux DCE disponible

Dernier état des lieux DCE disponible.

Possibilité de reprendre l'objectif de bon état écologique à échéance

Indicateur 10 : Collecte annuelle de déchets ménagers et assimilés (avec gravats)

Intitulé	Collecte annuelle de déchets ménagers et assimilés (avec gravats)
Définition	Tonnage total de déchets ménagers et assimilés (DMA), y compris gravats, collectés annuellement sur le territoire, rapportée au nombre d'habitants
Unité	Kg / hab / an
Modalités de calcul	Le résultat est obtenu par cumul des tonnages collectés par les déchetteries opérationnelles, c'est-à-dire des déchetteries qui ont été ouvertes au moins une journée au cours de l'année de référence du calcul et celui des collectes opérationnelles, c'est-à-dire les services de collecte qui ont fonctionné au moins une journée au cours de l'année de référence du calcul. Pour la production par habitant, la production totale du territoire est rapportée à la population légale au sens de l'INSEE.
Sources	Base SINOE Ademe
Périodicité	annuelle
Objectif environnemental associé	Économie circulaire, déchets et prévention des risques technologiques
Politique publique	Économie circulaire et circuits courts
Objectif stratégique	Réduire la production de déchets
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	Feuille de route et loi anti-gaspillage pour une économie circulaire : <ul style="list-style-type: none"> – Réduire de 15 % de quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2030 par rapport à 2010 – Augmenter le réemploi et la réutilisation en vue d'atteindre l'équivalent de 5 % du tonnage des déchets ménagers en 2030 – Augmenter la quantité de déchets ménagers et assimilés faisant l'objet d'une préparation en vue de la réutilisation ou d'un recyclage afin d'atteindre 55 % en 2025, 60 % en 2030 et 65 % en 2035 – Réduire le gaspillage alimentaire de 50 % d'ici 2025, par rapport à 2015, dans la distribution alimentaire et la restauration collective, et de 50 % d'ici 2030, par rapport à 2015, dans la consommation, la production, la transformation et la restauration commerciale – Réduire de 30 % les déchets non dangereux et non inertes mis en décharge en 2020 par rapport à 2010; et de 50 % en 2025 – Réduire les quantités de déchets ménagers et assimilés mis en décharge à 10 % des quantités de déchets ménagers et assimilés produits en

	2035.
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	
Données de référence <i>Préciser si possible les moyennes nationale et/ou locales, le cas échéant contextualisées (territoire urbain/rural/autre) pour permettre au territoire de mieux se situer</i>	Au niveau national, la production de DMA est de 581 kg/hab en 2017. Hors gravats, la production de DMA est de 526 kg/hab. <i>(Source : Ademe, janvier 2021 : La collecte des déchets par le service public en France – Résultats 2017)</i>

Etat des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2010 <i>Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles pour disposer d'éléments de tendance</i>	Constaté 2019 <i>Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles, au plus proche du début du CRTE</i>	Objectif 2026 <i>À renseigner par le territoire</i>
Tonnage annuel de DMA <i>dont gravats</i> collectés par habitant (kg/hab/an)	532,01	556,86	452
Tonnage annuel de DMA <i>hors gravats</i> collectés par habitant (kg/hab/an)	494,08	495,84	420

Indicateur 11 : Inventaire territorial d'émissions de polluants

Intitulé	Inventaire territorial d'émissions de polluants
Définition	Suivi annuel de la qualité de l'air au regard des émissions de polluants que sont les SO ₂ , NO _x , COVNM, PM _{2,5} , et NH ₃
Unité	t
Modalités de calcul	Calcul à effectuer selon la méthode PCIT définie au niveau national
Sources	observatoires régionaux de l'énergie, du climat et de l'air
Périodicité	Annuelle
Objectif environnemental associé	Lutte contre les pollutions
Politique publique	Prévention des risques et santé environnementale
Objectif stratégique	Réduire les émissions de polluants atmosphériques
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	Plan national de réduction des émissions polluantes (décret n°2017-949 du 10 mai 2017): réduction des polluants par rapport aux émissions de 2005 – SO ₂ (objectifs : 2020 = -55 % / 2025 = -66 % / 2030 = -77 %) – Nox (2020 = -50 % / 2025 = -60 % / 2030 = -69 %) – COVNM (2020 = -43 % / 2025 = -47 % / 2030 = -52 %) – PM _{2,5} (2020 = -27 % / 2025 = -42 % / 2030 = -57 %) – NH ₃ (2020 = -4 % / 2025 = -8 % / 2030 = -13 %)
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	
Données de référence Préciser si possible les moyennes nationale et/ou locales, le cas échéant contextualisées (territoire urbain/rural/autre) pour permettre au territoire de mieux se situer	

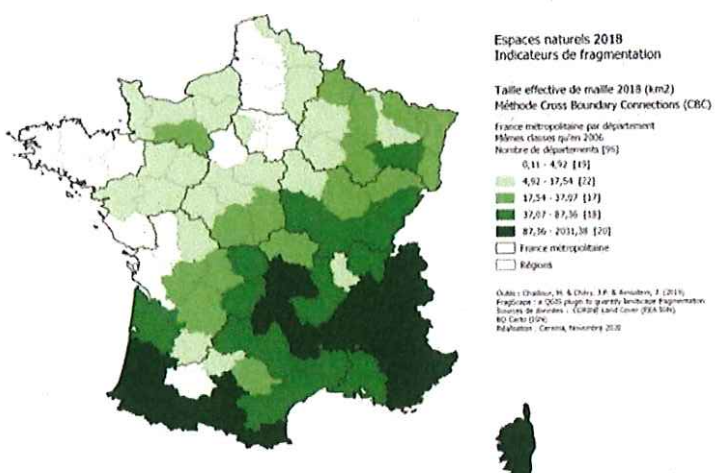
Etat des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2012 Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles pour disposer d'éléments de tendance	Constaté 2019 Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles, au plus proche du début du CRTE	Objectif 2026 (*) À renseigner par le territoire
Émissions annuelles de SO ₂ du territoire (t)	57,41	26,73	19,5
Émissions annuelles de Nox du territoire (t)	382	232	153

Émissions annuelles de COVNM du territoire (t)	321	229	170
Émissions annuelles de PM2,5 du territoire (t)	147	116	85
Émissions annuelles de NH3 du territoire (t)	920	935	835

Indicateur 12 : Fragmentation des milieux naturels

Intitulé	Fragmentation des milieux naturels
Définition	<p>L'indicateur de fragmentation des espaces naturels mobilise la méthode de la taille effective de maille (méthode CUT ou CBC).</p> <p>Cette méthode qualifie la fragmentation du paysage et se base sur la probabilité que deux points choisis au hasard sur un territoire ne soient pas séparés par une barrière (route ou zone urbanisée par exemple), ce qui peut être interprété comme la possibilité que deux animaux de la même espèce puissent se rencontrer sur le territoire sans avoir à franchir un obstacle. La valeur de l'indicateur diminue avec un nombre croissant de barrières sur le territoire.</p>
Unité	Km ² varie entre 0 (quand le territoire est totalement couvert par des infrastructures de transport et/ou des zones urbanisées, c'est-à-dire entièrement fragmenté) et la superficie totale du territoire d'étude A _{total} (quand le territoire d'étude est sur un seul tenant non fragmenté).
Modalités de calcul	Somme des carrés des surfaces de l'ensemble des patches du territoire d'étude (c'est-à-dire des morceaux d'espaces naturels non fragmentés) rapporté à la surface totale du territoire d'étude.
Sources	<p>base de données sur l'occupation des sols pour identifier les espaces naturels et les éléments fragmentant : CORINE Land Cover</p> <p>à croiser avec la BD Carto de l'IGN pour les autres éléments fragmentant (routes, voies ferrées, canaux...)</p> <p><i>Mise à disposition par le CEREMA – sous réserve</i></p>

<p>Périodicité préciser la périodicité de mise à jour des données locales permettant de renseigner cet indicateur</p>	<p>CORINE Land Cover : Tous les 6 ans environ. (D'autres base de données d'occupation des sols à fréquence de mise à jour plus élevée pourraient être utilisées, comme OSO par exemple) BD Carto de l'IGN : mise à jour régulièrement et quasiment en continu</p>
<p>Objectif environnemental associé</p>	<p>Biodiversité, protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, protection des espèces</p>
<p>Politique publique</p>	<p>Préservation de la biodiversité, Trame verte et bleue</p>
<p>Objectif stratégique</p>	<p>Restaurer et renforcer la biodiversité végétale et animale via les continuités écologiques</p>
<p>Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence</p>	<p>Action 39 du Plan biodiversité de 2018 : Viser la résorption de 20 des principaux points noirs (obstacles aux continuités écologiques) identifiés dans les schémas régionaux de cohérence écologique (SRADDET maintenant)</p>
<p>Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)</p>	 <p>Espaces naturels 2018 Indicateurs de fragmentation</p> <p>Taille effective de maille 2018 (km²) Méthode Cross Boundary Connections (CBC)</p> <p>France métropolitaine par département Mêmes classes qu'en 2006 Nombre de départements (n°)</p> <ul style="list-style-type: none"> 0,11 - 4,92 [19] 4,92 - 17,54 [22] 17,54 - 37,07 [17] 37,07 - 87,36 [11] 87,36 - 2011,38 [20] <p>France métropolitaine Régions</p> <p><small>Crépus (Dalloux, H. & Chéry, J.F. & Renard, J. (2018). Évaluation de l'impact paysager de la fragmentation. Sources de données : Corine Land Cover (CLC 100), BD Carthage (IGN). Révisé en : Carthage, novembre 2018.</small></p>
<p>Données de référence Préciser si possible les moyennes nationales et/ou locales, le cas échéant contextualisées (territoire urbain/rural/autre) pour permettre au territoire de mieux se situer</p>	

Etat des lieux et ambition du territoire

	<p>Constaté 2012 Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles pour disposer d'éléments de tendance</p>	<p>Constaté 2018 Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles, au plus proche du début du CRTE</p>	<p>Objectif 2026 (*) À renseigner par le territoire</p>
--	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------

Indicateur de fragmentation des milieux naturels (km ²)	83	78	78
---------------------------------------------------------------------	----	----	----

(*) maintien car la fragmentation est principalement due au réseau routier.

Indicateur 13 : Artificialisation des espaces naturels, agricoles, forestiers

Intitulé	Artificialisation des espaces naturels, agricoles, forestiers
Définition <i>(sous réserve des modifications apportées par la loi Climat & Résilience)</i>	Consommation annuelle d'espaces naturels, agricoles ou forestiers par des opérations d'aménagement pouvant entraîner une imperméabilisation partielle ou totale, afin de les affecter notamment à des fonctions urbaines ou de transport (habitat, activités, commerces, infrastructures, équipements publics...)
Unité	ha
Modalités de calcul	Somme des consommations annuelles d'espaces NAF sur les communes du territoire
Sources	Fichiers fonciers – données fiscales retraitées par le CEREMA https://artificialisation.biodiversitetousvivants.fr/bases-donnees/les-fichiers-fonciers
Périodicité	annuelle
Objectif environnemental associé	Biodiversité, protection des espaces naturels, agricoles et forestiers
Politique publique	Lutte contre l'artificialisation des sols
Objectif stratégique	Réduire le rythme d'artificialisation des sols
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	Plan national biodiversité : zéro artificialisation nette Loi de finances pour 2021 : diviser par deux le rythme d'artificialisation des sols d'ici 2030
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	
Données de référence <i>Préciser si possible les moyennes nationale et/ou locales, le cas échéant contextualisées (territoire urbain/rural/autre) pour permettre au territoire de mieux se situer</i>	

Etat des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2009 <i>Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles pour disposer d'éléments de tendance</i>	Constaté 2018 <i>Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles, au plus proche du début du CRTE</i>	Objectif 2026 <i>À renseigner par le territoire</i>
Consommation annuelle d'espaces NAF (ha)	8,7	3,3	3,66

(*) calculé à partir du plafond de 55 ha de consommation de foncier sur 15 ans attribué à la CCMR pour la construction de logements et les activités économiques fixé par le SCOT.

Annexe : fiches actions des projets prioritaires

Annexe : notice de la grille d'analyse des projets

CRTE – Mise en place d'une grille d'analyse ex-ante des actions sélectionnées

L'objectif du CRTE est notamment d'accompagner des actions les plus vertueuses en matière de transition écologique, qui devront :

Respecter les obligations réglementaires et programmatiques (orientations stratégiques nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préservation des milieux naturels et d'économie de foncier documents de planification à l'échelle territoriale type SRADDET / SCOT, PCAET...);

Traduire une ambition écologique relevant d'un ou plusieurs domaines (climat, énergie, biodiversité, préservation des ressources, foncier, économie circulaire, mobilités douces, nouvelles pratiques agricoles et circuits courts...);

Ne pas nuire à l'environnement en s'inspirant notamment de la démarche Eviter / réduire / compenser, et en maximisant les impacts positifs.

Les partenaires territoriaux peuvent s'appuyer sur une grille d'analyse ex-ante des impacts potentiels des actions, selon six objectifs environnementaux, issus du budget vert de l'Etat, et d'un objectif sociétal :

1. Lutte contre le changement climatique
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
3. Gestion de la ressource en eau
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques
5. Lutte contre les pollutions
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles
7. Impact sociétal (maintien ou création d'emploi vert...)

Cette grille est remplie par les porteurs de projets en complément de leur demande de financement. Il s'agit d'un outil d'aide à la décision des services financeurs prenant en compte l'impact environnemental et sociétal potentiel de l'action. Il est souple et adaptable aux réalités territoriales. Les documents programmatiques locaux constituent en particulier des cadres de référence pour apprécier chaque action.

La grille est téléchargeable à ces adresses :

- Format Excel :

<https://www.communecter.org/upload/communecter/organizations/5ca1b2bb40bb4e9352ba351b/file/5fbd1e0f690864da258b45b1/5fe0e5c66908642f0f8b45c9/201221modelisationgrilleanalyseconcourrirTEVXLS.xlsx>

- Format Libre Office :

<https://www.communecter.org/upload/communecter/organizations/5ca1b2bb40bb4e9352ba351b/file/5fbd1e0f690864da258b45b1/5fe0e5c66908642f0f8b45c9/201221modelisationgrilleanalyseconcourrirTEVODS.ods>

Outil d'autoévaluation pour le maître d'ouvrage de l'action, cette visualisation :

- Participe au dialogue entre les parties prenantes au service d'une amélioration environnementale et sociétale des actions financées dans le cadre des CRTE ;
- Permet d'identifier les actions prioritaires et celles à améliorer avant leur inscription dans le contrat.

Pour aller plus loin, une appréciation globale de la contribution du CRTE à la transition écologique

Sur la base de ces auto-évaluations, de leurs visualisations et du dialogue avec les parties prenantes, les services de l'État sont en mesure d'établir une classification simple des actions, cumulative (nombre d'actions ou montant de dépenses), et disposent d'une approche globale de la contribution du CRTE à la transition écologique :

Actions favorables (vert)

- Ayant un objectif environnemental principal ou participant directement à la production d'un bien ou service environnemental (éco-activité) ;
- Sans objectif environnemental en elles-mêmes, mais ayant un impact positif indirect avéré
- Favorables, mais à l'impact controversé en présence notamment d'effets de court terme favorables pouvant présenter un risque de verrouillage technologique à long terme.

Actions neutres (grises)

- Action sans effet significatif sur l'environnement ; information non disponible ou insuffisamment étayée pour déterminer un impact environnemental favorable ou défavorable.

Actions défavorables (brun)

De l'action vient une atteinte directe à l'environnement ou incite à des comportements défavorables à celui-ci.

Une action entrant dans la classification défavorable pourrait être intégrée dans le CRTE si :

- Elle répond à des besoins prioritaires, par exemple : la sécurité de la population, l'accès équitable aux services publics, la disponibilité de produits de première nécessité, etc. L'intérêt de la classification est de mettre en perspective l'action au sein du projet de territoire et du CRTE, de réduire ses impacts, de dialoguer autour des priorités et de la trajectoire du territoire en matière de transition écologique.
- L'impact à moyen terme est favorable au regard des objectifs climatiques, bien que l'action génère des atteintes à l'environnement à court terme. C'est par exemple, un cas fréquent pour les grands projets d'infrastructures de transports collectifs.

Pour toute question sur la grille d'analyse ex-ante et sa mise en œuvre :

contrats@anct.gouv.fr

et

[mission-cte.datpa.ddd.cgdd@developpement-](mailto:mission-cte.datpa.ddd.cgdd@developpement-durable.gouv.fr)

[durable.gouv.fr](mailto:mission-cte.datpa.ddd.cgdd@developpement-durable.gouv.fr)

Annexe : exemple de la grille d'analyse ex-ante complétée

Signification des notes :
 +1 = impact positif
 0 = impact neutre
 -1 = impact négatif

Objectifs environnementaux	Résultat auto-évaluation
1/Lutte contre le changement climatique	1
2./Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels	0
3/Gestion de la ressource en eau	-1
4/Economie circulaire, déchets; prévention des risques technologiques	-1
5/Lutte contre les pollutions	1
6/Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	1
7/Impact sociétal	1



FICHE « OPERATION » - INVESTISSEMENT

Maître d'Ouvrage

Nom :

Nature : // mairies // communautés de communes // Pays/PETR et syndicats // autre :

Code INSEE :

RIB :

Adresse :

Nom du représentant légal :

Qualité du représentant légal :

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier :

Téléphone du référent :

Adresse électronique du référent :

Descriptif du projet

Intitulé du projet :

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : // Territoire d'industrie // Contrat de ruralité // contrat local de santé // autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : // cohésion territoriale, // ancrage local de l'économie, // transition écologique

Adresse postale du projet :

Descriptif du projet :

Impact socio-économique et environnemental :

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

Échéancier des réalisations

Date de début des travaux :

Fin prévisionnelle des travaux :

Date de délibération sur le projet :

Plan de financement

Dépenses (HT)	€	%	Commentaire
investissement uniquement			
// VRD			
// Travaux sur le bâti			
// Autres			
Montant total du projet			
Financements	€	%	Commentaire
// Etat DSIL relance			
// Etat DSIL rénovation			
// Etat DSIL classique			
// Etat autres			Préciser : DSID, FNADT, DETR...
// Europe			Préciser :
// Région			Préciser :
// Département			
// Autre collectivité			Préciser :
// Autre financement public			Préciser : ADEME, CDC...
// Autre financement privé			
// Autofinancement			20% ou 30% si chef de filât
Montant total des recettes			

FICHE « OPERATION » - FONCTIONNEMENT

Maître d'Ouvrage

Nom :

Nature : // mairies // communautés de communes // Pays/PETR et syndicats // autre :
Code INSEE :

RIB :

Adresse :

Nom du représentant légal :

Qualité du représentant légal :

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier :

Téléphone du référent :

Adresse électronique du référent :

Descriptif du projet

Intitulé du projet :

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : // Territoire d'industrie // Contrat de ruralité // contrat local de santé // autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : // cohésion territoriale, // ancrage local de l'économie, // transition écologique, // résilience sanitaire, // préservation du patrimoine, // usage du numérique, // transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet :

Descriptif du projet :

Impact socio-économique et environnemental :

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

Échéancier du projet

Date de début :

Fin prévisionnelle :

Date de délibération sur le projet :

Plan de financement

Dépenses (TTC)	€	%	Commentaire
Montant total du projet			
Financements	€	%	Commentaire
Etat			
Europe			
Région			
Département			
Autre collectivité			
Autre financement public			
Autre financement privé			
Autofinancement			
Montant total des recettes			